



LES MISSIONS DE LA DGE

Le sens de l'entreprise
pour l'intérêt général

LES CHIFFRES CLÉS

734
AGENTS EN
CENTRALE

645
AGENTS EN
DI(R)ECCTE

2 900 ÉVÉNEMENTS
&
300 000 PARTICIPANTS
À LA SEMAINE DE
L'INDUSTRIE



20 MILLIARDS €
D'INVESTISSEMENTS
POUR LE DÉPLOIEMENT DU PLAN
FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT



COUVERTURE EN TRÈS
HAUT DÉBIT D'ICI 2022

5 570 (HÔTELS
&
ÉTABLISSEMENTS HÔTELS -
RESTAURANTS)

PORTENT LA MARQUE
QUALITÉ TOURISME | ol

54 975
DOSSIERS DE
CRÉATION D'ENTREPRISES
TRAITÉS PAR LE
GUICHET ENTREPRISES

L'ACTION DES RÉFÉRENTS
UNIQUES À L'INVESTISSEMENT

20,3 MDSE
D'INVESTISSEMENTS



45 000
EMPLOIS
CRÉÉS

13



MÉTROPOLES FRENCH TECH

1 419



ENTREPRISES LABELLISÉES
ENTREPRISES
DU PATRIMOINE
VIVANT

10 264



ENTREPRISES
BÉNÉFICIAIRES DU
DISPOSITIF JEUNES
ENTREPRISES
INNOVANTES

67

PÔLES DE
COMPÉTITIVITÉ



+3 000

ENTREPRISES
MEMBRES DE



La
FRENCH
FAB

3 960
ENTREPRISES SUIVIES
PAR LES COMMISSAIRES AUX
RESTRUCTURATIONS ET À LA
PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS DES
ENTREPRISES



ÉDITO

L'action de la Direction générale des entreprises (DGE) est au cœur des mutations de notre société et des ambitions de la France de demain : transition numérique des entreprises et des territoires, soutien à l'innovation de rupture et au développement des technologies clefs, transformation des filières industrielles et de services, soutien à la croissance des start-ups de la French Tech, défense de nos intérêts économiques stratégiques, etc.

Directement en prise avec les grands enjeux économiques actuels et disposant d'une vision sectorielle reconnue, la DGE couvre l'ensemble du spectre de l'industrie, des services, de l'artisanat, du commerce et du tourisme, pour toutes les entreprises, du micro-entrepreneur au grand groupe.

La DGE œuvre au quotidien pour assurer un environnement juridique, technique et économique propice au développement des entreprises. Son action en faveur de l'innovation, des démarches de simplification, de la normalisation, de la sécurité économique ou encore de la transformation numérique de l'économie concourt à renforcer la compétitivité des entreprises françaises et l'attractivité de notre pays. Elle agit dans cet objectif aussi bien dans les territoires, qu'au sein des instances européennes et internationales.

L'expertise et la mobilisation des agents de la direction sont une composante essentielle de l'engagement de la DGE, au service des entreprises et de l'intérêt général.



Thomas Courbe
Directeur général des entreprises

La DGE

Sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les Direccte, pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international.

La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc. Cette connaissance et cette proximité lui permettent d'établir des diagnostics partagés pour des actions publiques pertinentes.

Textes de référence :

- Décret n°2014-1048 du 15 septembre 2014 modifiant le décret n°2009-37 du 12 janvier 2009 relatif à la DGCI.
- Arrêté du 15 septembre 2014 portant organisation de la DGE.



L'ORGANISATION DE LA DGE

TROIS SERVICES SECTORIELS

Les services sectoriels portent l'expertise de la DGE pour les secteurs et filières dont ils ont la charge, socle pour la construction et la mise en œuvre des politiques publiques les plus pertinentes en faveur de leur compétitivité, dans l'intérêt général.

■ LE SERVICE DE L'INDUSTRIE (SI)

Il est compétent pour la plupart des industries manufacturières : chimie, matériaux, mécanique, matériels de transport, énergie, éco-industries, industries de santé, mode et textile, biens de consommation...

Il est aussi chargé du contrôle des produits industriels soumis à des réglementations spécifiques tels que les biens et technologies à double usage civil et militaire et les produits chimiques pré-curseurs de drogues.

■ LE SERVICE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE (SEN)

Il est compétent pour l'ensemble de l'économie numérique : semi-conducteurs, systèmes complets pour l'informatique ou les réseaux, industries de contenu ou d'usage.

Il assure également des missions dans le domaine de la gestion du spectre électromagnétique, de la réglementation des communications électroniques, et des activités postales, et veille à la diffusion du numérique dans l'ensemble de l'économie et tout particulièrement des entreprises.

■ LE SERVICE DU TOURISME, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES (STCAS)

Il est compétent pour les entreprises artisanales, du commerce, du tourisme, et des services aux entreprises et à la personne.

Il est également chargé de missions de suivi des réglementations relatives à l'accès à certaines professions et contribue à la politique de l'État en matière de professions libérales.

DEUX SERVICES À COMPÉTENCE

■ L'AGENCE DU NUMÉRIQUE (AN)

L'Agence du Numérique a pour mission d'impulser et de soutenir des actions préparant la société française aux révolutions numériques. Elle intervient toujours en soutien à des écosystèmes territoriaux associant acteurs publics et privés, avec un rôle d'animation et de soutien à des initiatives locales. Elle mène des actions de terrain ciblées et concrètes.

Pour atteindre cet objectif, l'Agence du Numérique pilote trois politiques publiques complémentaires : le Plan France Très Haut Débit, le Programme Société Numérique et l'Initiative French Tech.



TROIS SERVICES TRANSVERSAUX

■ LE SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ, DE L'INNOVATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (SCIDE)

Il a pour mission de renforcer la compétitivité et l'innovation dans les entreprises, par des politiques en faveur de l'entrepreneuriat, la recherche et le développement, la simplification, la propriété industrielle et la lutte contre la contrefaçon, la normalisation, la réglementation des produits, la qualité, la métrologie...

Il réalise et publie des statistiques et des études économiques pour le compte de la DGE.

■ LE SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE, EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE (SATEI)

Il a pour mission de soutenir les entreprises en difficulté et d'appuyer les projets d'investissement et de développement dans les territoires, en particulier en pilotant l'action des services déconcentrés de la DGE ; il pilote la politique des pôles de compétitivité. Il coordonne l'action européenne et internationale de la direction et assure également la tutelle des chambres consulaires.

■ LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG)


Il est chargé du bon fonctionnement de la direction : ressources humaines, communication, budget, informatique, contrôle de gestion.

Il assure la gestion des corps techniques (techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie, ingénieurs de l'industrie et des mines), ainsi que le traitement des questions réglementaires relatives aux personnels de La Poste et de France Télécom.

SERVICES NATIONAUX RATTACHÉS AU DGE

■ LE SERVICE DE L'INFORMATION STRATÉGIQUE ET DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUES (SISSE)

Le SISSE a pour mission, en lien avec les ministères concernés, d'identifier les secteurs, les technologies et les entreprises relevant des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation ; de concourir à l'élaboration de la position du Gouvernement en matière d'investissements étrangers ; d'informer les autorités de l'Etat sur les personnes, entreprises et organismes présentant un intérêt ou représentant une menace pour les intérêts stratégiques et de contribuer à veiller à la bonne application de la loi du 26 juillet 1968 (protection d'informations sensibles).

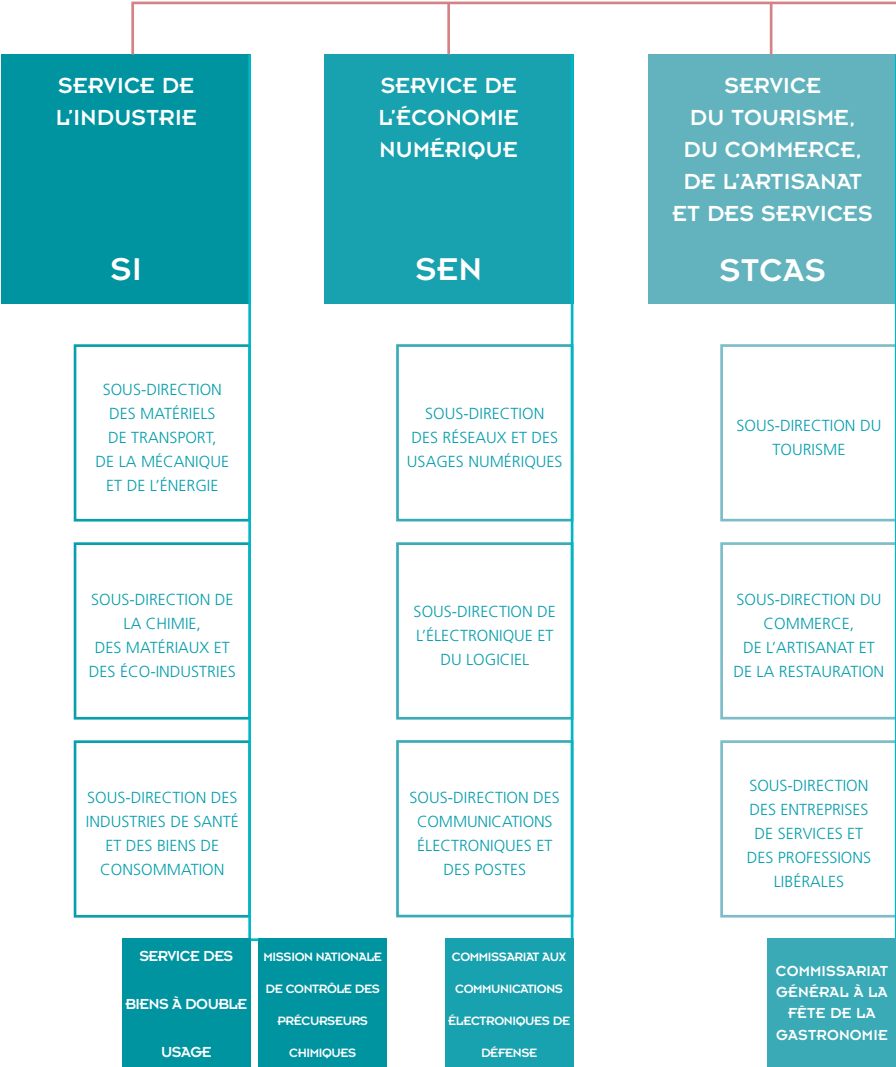


ORGANIGRAMME

AGENCE DU
NUMÉRIQUE

SERVICE DE
L'INFORMATION
STRATÉGIQUE ET
DE LA SÉCURITÉ
ÉCONOMIQUES

SECRETARIAT
GENERAL
DU CONSEIL
NATIONAL DE
L'INDUSTRIE



**DIRECTEUR
GÉNÉRAL**

**THOMAS
COURBE**

**SERVICE DE
LA COMPÉTITIVITÉ,
DE L'INNOVATION ET
DU DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES**

SCIDE

SOUS-DIRECTION DE
L'INNOVATION ET DE
L'ENTREPRENEURIAT

SOUS-DIRECTION
DU DROIT DES
ENTREPRISES

SOUS-DIRECTION DE
LA NORMALISATION,
DE LA
RÉGLEMENTATION
DES PRODUITS ET DE
LA MÉTROLOGIE

SOUS-DIRECTION DE
LA PROSPECTIVE,
DES ÉTUDES ET
DE L'ÉVALUATION
ÉCONOMIQUES

**SERVICE
GUICHET
ENTREPRISES**

**SERVICE DE
L'ACTION
TERRITORIALE,
EUROPÉENNE ET
INTERNATIONALE**

SATEI

SOUS-
DIRECTION DE LA
RÉINDUSTRIALISATION
ET DES
RESTRUCTURATIONS
D'ENTREPRISES

SOUS-DIRECTION
DE L'ACTION
TERRITORIALE ET DU
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

SOUS-DIRECTION
DE L'EUROPE ET DE
L'INTERNATIONAL

SOUS-DIRECTION
DES CHAMBRES
CONSULAIRES

**SECRETARIAT
GÉNÉRAL**

SG

SOUS-DIRECTION
DES RESSOURCES
HUMAINES ET DE LA
COMMUNICATION

SOUS-DIRECTION DES
AFFAIRES FINANCIÈRES
ET DES MOYENS



www.entreprises.gouv.fr
Direction générale des entreprises

67 rue Barbès ■ BP 80001 ■ 94201 Ivry-sur-Seine Cedex

